

CASABLANCA, LE 06/09/2019

NOTE D'INFORMATION

Réf. : 005/MUP/19

Chères Adhérentes, Chers Adhérents,

Nous tenons à vous informer que le délai d'acceptation des anciennes feuilles de soins, fixé initialement au 1^{er} septembre 2019 (Réf. Note d'information N°001/MUP/19 du 30 Mai 2019) a été **prolongé exceptionnellement au 30/09/2019**. Nous invitons donc l'ensemble de nos adhérents qui ont des dossiers maladie en cours, utilisant les anciennes feuilles de soins, à nous les faire parvenir avant le 30 septembre. Passé cette date, l'usage des anciennes feuilles ne pourra plus être accepté.

Nous vous rappelons aussi que l'utilisation de photocopies d'une même feuille de soins pour plusieurs déclarations de maladie est strictement interdite. Chaque feuille de soins comporte un identifiant unique qui ne peut être réutilisé.

Nous vous rappelons que la nouvelle feuille est disponible au niveau du siège Mupras, du siège RAM, au niveau des associations des retraités et des associations professionnelles. La nouvelle feuille de soins est également disponible au téléchargement sur notre site Web www.mupras.com à la rubrique « Imprimés Mupras ».

Nous comptons sur votre compréhension et sur votre implication pour l'amélioration de la qualité de service de notre mutuelle.

Nos services sont joignables par mail à **contact@mupras.com** pour toute demande d'information.

MUPRAS